

# **COMMISSION SPORTIVE**

Réunion du :	22 Novembre 2023
A:	16h00
Fin:	18H30
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine ,MM. CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

# I - Forfait Général

## L'équipe du FC Déols (3) déclare Forfait Général en D2 A

La Commission,

- . Un e-mail du FC Déols a été adressé au District sur lequel il déclare forfait général en date du 15.11.2023
- . Considérant que l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuves, il est classé dernier.
- . Si une telle situation intervient avant quand les trois quarts (3/4) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition, les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés. Ce club est remplacé par « Exempt ».
- . Considérant qu'à cette date, 7 rencontres ont été comptabilisées pour 26 soit 27 % telles que prévues au calendrier de la compétition.

#### Par ces motifs:

. décide que pour les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés en application de l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

# FC Déols doit :

• Amende pour Forfait Général soit 135 €

#### **II - Coupes**

# Coupe de l'Indre

## **HOMOLOGATION du 2<sup>ème</sup> Tour:**

**Sont qualifiés pour 1/16**ème: AS Jeu les Bois, US St Maur, A St Valentin, USB Vendoeuvres, Etoile Cx, FC Obterre, SS Bélâbre, BVN, US la Châtre + les 13 exempts + les Ligue + l'US Villedieu.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27593044	Fc Céphons Bois Haul	Diors Fc	10/12/2023	14H00

Le tirage des 1/16ème de finale aura lieu à Intersport Cap Sud le Mercredi 29 Novembre 2023 à 18 h 30.

## **Prochaines dates:**

1/16<sup>ème</sup>: 10 Décembre 2023 ou 7 Janvier 2024

1/8<sup>ème</sup> : 28 Janvier 2024 1/4 : 11 Février 2024

1/2: aller 3 Mars 2024 et retour 31 Mars 2024

Finale: 27 Avril 2024

#### **Coupe de District Henri LEGROS**

## HOMOLOGATION du 1er Tour de la Coupe de District H. LEGROS :

Est qualifié pour le 2<sup>ème</sup> tour : FC Mers-Montipouret.

#### **Challenge Raymond CAUTINAT**

#### **HOMOLOGATION des 1/8 de Finale :**

Sont qualifiés pour les 1/4: USAP, FC Obterre, FC Levroux, FC Luant, AC Liniez, US Villedieu, ASC Chabris.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27546522	Arph/Clion E.	Poulaines Es	07/01/2024	10H

#### **Prochaines dates:**

¼ de Finale : 25.02.2024 ½ Finales : 05.05.2024 Finale : 01.06.2024

## **Coupe Pierre ROUX U18**

**Le Tirage du 1**<sup>er</sup> **tour de la Coupe Pierre ROUX U18** effectué par Allan DEVILLE, Responsable Désignations donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 9 Décembre 2023 à 15 h 00** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27640407	Touvent Chat.	Poinconnet Us	09/12/2023	15H
27640409	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	Diors Fc	09/12/2023	15H
27640408	Foot. Sud Bouzanne	Fc Deols	09/12/2023	15H
27640406	E Usap Amssgt	Cx Etoile	09/12/2023	15H
27640404	U.S. Le Blanc	Sp.C. Vatan	09/12/2023	15H
27640405	U.S. Reuilly	Entente Berry Sud	09/12/2023	15H

## Coupe Alain LABRUNE U17

Le tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Alain LABRUNE U17 effectué par Allan DEVILLE, Responsable des Désignations donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le Samedi 9 Décembre 2023 à 15 h 00 sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27640424	Ent.Cse/Fcmo/Parnac	E Usap Amssgt	09/12/2023	15H
27640426	F.C. Levroux	Alliance C.S. Buzanc	09/12/2023	15H
27640427	Ent. Fc2mt Usyp Char	Diors Fc	09/12/2023	15H
27640423	Issoudun Sa	U.S. St Maur	09/12/2023	15H
27640625	Sp.C. Vatan	FC Déols	09/12/2023	15H
27640425	U.S. Gatines	Ent. Montgivray/Arde	09/12/2023	15H
27640422	Poinconnet Us	Touvent Chat.	09/12/2023	15H

Exempt: Etoile Cx

## Coupe Maurice HERVAULT U15

Le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Maurice HERVAULT U15 effectué par Allan DEVILLE donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le Samedi 9 Décembre 2023 à 15 h 00 sur le terrain du club premier nommé :

			Date de	
N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	match	Heure
27640506	Ent. Assgt Usap Epcc	Sp.C. Vatan	09/12/2023	15H
27640504	Diors Fc	Foot. Sud Bouzanne	09/12/2023	15H
27640503	U.S. Le Blanc	Alliance C.S. Buzanc	09/12/2023	15H
27640505	E. Reuilly/Massay	Entente Berry Sud	09/12/2023	15H

Exempts: FC Déols, La Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx, US Saint Maur

## **III - Trésorerie**

## Droit engagement équipe supplémentaire en Championnat pour la 2ème Phase soit 40 €:

**U11**: ACS Buzançais (3) – FC Valp 36 (2), E. Berry Sud (3) – BVN (2) – SC Vatan (2)

IV – FMI

## Avertissements et retards du 18-19/11/2023 :

# RETARD de transmission, amende 31 €

#### Coupe Indre Séniors

ARPHEUILLES CLION (Match ARPHEUILLES CLION / VENDOEUVRES) Transmission le 20/11/2023 à 11h33 au lieu du 19/11/2023 à 24h00

#### RAPPEL:

EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI QUELQUE SOIT L'EQUIPE FORFAIT UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI

IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

#### **IMPORTANT:**

Avant d'effectuer une Récupération des rencontres et des données, vous devez nettoyer la mémoire de la FMI.

En effet, à chaque fois que l'on « synchronise », et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain moment, le système bloque et des anomalies diverses et variées apparaissent. Il suffit donc de "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application pour résoudre bon nombre de ces problèmes.

#### **V- COURRIER**

- Mairie de Châteauroux : site des Chevaliers pris connaissance

Vu et pris connaissance de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 16 novembre 2023.

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président

J. LHUILIER